



Comment se protéger contre l'insolvabilité d'un concubin

Par **safille_old**, le **24/11/2007** à **09:50**

bonjour,

je vis actuellement en concubinage avec un homme qui sur les docts est domicilié chez moi (en revanche l'appartement est a mon nom seul et les quittances également). Il ne participe que très rarement aux frais du couple et de surcroit ne régle pas ses propres factures.

En cas de mise en demeure ou d'intervention d'huissier chez moi dans quelle mesure je peux me défendre afin de protéger les biens qui ont été payés que par moi ?? Suis-je légalement supposée éponger ses dettes ?

Il ne veut pas partir .. comment faire pour le mettre dehors ?

merci de votre réponse

cordialement